

PROCES-VERBAL

De l'assemblée communale extraordinaire du lundi 11 février 2013, 20.00 heures à la salle de l'Auberge communale de Courgevaux.

Présents: Il y a 63 électeurs et électrices qui prennent part à cette assemblée, ainsi que 4 personnes sans droit de vote: M. Hervé Mory, secrétaire, n'habitant pas la commune, ainsi que les représentants de la presse: Mme Helene Soltermann pour le Freiburger Nachrichten, M. Toni Bruni pour le Murtenbieter et M. Samuel Jordan pour La Liberté.

Présidence: M. Eddy Werndli, Syndic

Procès-verbal: Hervé Mory, secrétaire

Excusés: Le Syndic renonce à lire la liste des personnes excusées. Les noms seront inscrits au procès-verbal. Se sont excusés: Olivier Schmutz, Shahla Hasher et Martin Schwaar.

Scrutateurs: sont nommés scrutateurs: MM. Cédric Bigler, Patrice Grégoire, Erhard Scheidegger.

Eddy Werndli, Syndic salue les personnes présentes au nom du conseil communal. Il tient à excuser l'absence des conseillers communaux Shahla Hasher et Martin Schwaar, pour des raisons médicales. Cette assemblée a été convoquée par publication dans la feuille officielle du canton de Fribourg N° 3 du 18 janvier 2013 et N° 4 du 25 janvier 2013, par affichage au pilier public et par invitation personnelle. Le bulletin d'info a été remis deux semaines avant l'assemblée. Comme il n'y pas de remarque quant au mode de convocation le Syndic déclare donc cette assemblée ouverte. Les décisions à prendre ce soir se font à la majorité des suffrages. La majorité absolue est de 32. Les abstentions ne sont pas prises en comptes En cas d'égalité, c'est le Président qui tranche, selon l'art. 18 de la loi sur les communes. Les membres du conseil communal peuvent voter pour le budget.

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 12 décembre 2012
2. Budget 2013
 - 2.1 Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissement
 - 2.2 Investissements
 - 2.2 a) Fin du Mossard, conduite d'eau potable et défense incendie, financement
 - 2.2 b) Step région de Morat, financement
 - 2.2 c) Révision du PAL, financement
 - 2.3 Modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 62.5% à 76% de l'impôt cantonal de base et sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 62.5% à 76% de l'impôt cantonal de base, approbation
 - 2.4 Rapport de la commission financière
 - 2.5 Vote final des nouveaux investissements (a,b,c), du budget d'investissement et de fonctionnement
3. Nomination de l'organe de révision des comptes

4. Divers

1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 12 décembre 2012

Ce procès-verbal a été publié sur le site internet de la commune et a été à disposition au bureau communal. Il n'est plus lu. Comme il n'y a pas de commentaire, l'on passe au vote.

Résultat du vote: approbation à l'unanimité.

2. Budget 2013

2.2 Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissement

Eddy Werndli : Lors de l'assemblée communale ordinaire du 12.12.2012 l'assemblée a refusé le budget 2013, ainsi que l'adaptation du taux de l'impôt communal. Il rappelle que le présent conseil communal est en poste depuis le mois d'avril 2011 et qu'il a dû reprendre un contentieux financier déplorable. Avec le bouclage des comptes 2011, nous avons apporté une correction importante dans les finances de notre commune et l'assemblée a accepté un déficit d'un montant de CHF 1'196'032.92.

Depuis 2008, nos comptes sont déséquilibrés, les charges augmentent et les recettes diminuent. La réalité des chiffres n'est pas toujours bonne à prendre. Une augmentation d'impôt est nécessaire et incontournable. En renonçant à plusieurs aménagements et investissements et en faisant des économies, nous vous présentons, ce soir, un budget de crise avec un taux de 76 % et un déficit de CHF 115'636.00. Nous tenons encore une fois à préciser que le conseil communal d'aujourd'hui est confronté à la réalité des chiffres et que nous sommes dans l'obligation d'apporter les corrections qui s'imposent.

Nous vous rappelons que le budget est le document récapitulatif des recettes et dépenses prévisionnelles pour un exercice comptable à venir.

La parole est donnée à Alfred Rentsch pour la présentation du budget 2013.

Alfred Rentsch : Le conseil communal est allé à la limite avec le budget proposé. Les dépenses absolument pas nécessaires ont été supprimées. Pour des dépenses imprévues, il n'y a plus de réserves. Alfred Rentsch présente chaque rubrique et donne des explications concernant les principaux changements par rapport au budget présenté lors de l'assemblée communale de décembre 2012. Malgré les économies faites et une augmentation du taux d'impôt de 62.5 à 76, il en résulte un budget qui n'est pas équilibré. Le déficit prévu pour 2013 est de CHF 115'636.00. Dans l'ensemble, le conseil communal a modifié 53 positions dans le budget 2013. Le conseil communal tient à rendre attentive la population qu'en 2013 il n'y aura pas de marge de manœuvre pour des souhaits particuliers, notamment dans l'entretien des routes, des chemins agricoles et forestiers. De même pour l'entretien des bâtiments où seul le nécessaire sera entrepris. La commune doit cependant être consciente que des coûts supplémentaires dans l'entretien des routes et bâtiments pourraient avoir lieu ces prochaines années, du fait du manque d'entretien prévu pour l'année 2013.

Alfred Rentsch présente le budget global d'investissement. Chaque nouvel investissement sera présenté par la suite en détail et séparément. Des précisions ont déjà été données sur les investissements lors de l'assemblée de décembre et lors des votes consultatifs. Il faut relever que le renouvellement des conduites et canalisations à la Ruelle du Village, ainsi que l'arrêt de bus scolaire ont été reportés à une date ultérieure. Pour l'arrêt de bus, une étude de faisabilité plus complète est en cours afin de trouver une solution optimale.

Investissements prévus en 2013

Investissements	Dépenses	Recettes
Santé		
Participation à l'Hôpital de Meyriez	303'920.00	
Transport et communication		
Eclairage public assainissement	20'000.00	
Signalisation, mise aux normes	10'000.00	
Approvisionnement en eau		
Fin du Mossard, conduite d'eau potable	150'000.00	
Taxes de raccordement		30'000.00
Subventions		52'500.00

Canalisations	Dépenses	Recettes
STEP Region Morat	45'486.00	
Taxes de raccordement		130'000.00
Aménagement du territoire		
Revision PAL complément	30'000.00	
Immeubles du patrimoine financier		
Entretien des bâtiments (Report)	70'000.00	
Total	629'406.00	212'500.00
Investissements nets		416'906.00

Une détente dans la situation financière pourrait se faire sentir en 2014 ou éventuellement seulement en 2015. Il faut consentir ses efforts pour l'implantation durable d'industries à Fin du Mossard, afin d'avoir des rentrées supplémentaires d'impôt, de promouvoir la création de places de travail et de développer sainement le village. Alfred Rentsch clos ainsi sa présentation globale du budget de fonctionnement et d'investissements 2013.

Le Syndic remercie Alfred Rentsch pour sa présentation et demande à l'assemblée s'il y a des questions jusqu'ici. Ce n'est pas le cas, nous passons à la présentation détaillée des nouveaux investissements.

2.2 a) Fin du Mossard, conduite d'eau potable et défense incendie, financement

Eddy Werndli présente cet objet. Les plans et autres indications sont également présentés à l'écran. Aménagement, équipement du quartier « Fin du Mossard » ouest. Route collectrice et adduction d'eau et défense incendie. L'équipement global s'élève à CHF 2'163'300.00, à charge des propriétaires fonciers.

La participation financière de la commune est devisée à CHF 150'000.00, ceci pour l'adduction d'eau et défense incendie. Il s'agit d'une conduite d'eau de 250 mm de diamètre, allant de « Fin du Mossard » nord (Lidl) à « Fin du Mossard » ouest. Une subvention de 35 % est prévue pour cet investissement. La nouvelle solution est le long

des parcelles pour viabiliser le quartier Fin du Mossard Ouest. Les coûts nets pour la commune s'élève à CHF 97'500.00. Le financement est prévu par un emprunt.

L'équipement global:	CHF 2'163'300.00
Conduite d'eau de 250 mm de diamètre	CHF 150'000.00
35 % subvention	CHF -52'500.00
	<hr/>
Coût net	CHF 97'500.00

Plan de financement:

Notre participation : CHF 97'500.00

Emprunt : 97'500.-- à 2 % = CHF 1'950.00

Amortissement : 97'500.-- à 4 % = CHF 3'900.00

Montant annuel à imputer au
compte de fonctionnement CHF 5'850.00

Le conseil communal prie l'assemblée de soutenir ce financement correspondant à la participation communale à l'aménagement de la zone industrielle Fin du Mossard.

Des questions?

Aucune question n'est soulevée.

2.2 b) STEP région de Morat, financement

Eddy Werndli présente cet investissement:

La STEP dispose pour le moment de deux bassins de traitement. Afin de pouvoir assurer une exploitation sans dérangement, il a été demandé à la STEP de prévoir un troisième bassin. En raison de la progression de la population, il y aura également ces prochaines années une augmentation sensible de l'eau usée à traiter. Les bassins actuels sont déjà à la limite de leur performance. Lors des révisions annuelles, il faut aussi s'attendre à ce que de l'eau usée non traitée soit soulagée dans le lac de Morat.

Total des investissements 2013: CHF 570'000.00, pour Courgevoux: 7,98 %, soit CHF 45'486.00.

STEP région de Morat, financement

Total des investissements 2013 :	CHF 570'000.00
Pour Courgevoux : 7,98 %, soit :	CHF 45'486.00
Amortissement : 15 % sur CHF 45'486.00	CHF 6'823.00
Emprunt Intérêts : 2 %	CHF 910.00
Charge annuelle	<u>CHF 7'733.00</u>

Le financement est prévu par un emprunt, si nécessaire. Le conseil communal recommande à l'assemblée d'approuver ce crédit d'investissement.

Des questions?

Aucune question n'est soulevée.

2.2 c) Crédit supplémentaire révision du plan de zone, financement

Alfred Rentsch, responsable de l'aménagement, présente cet investissement:

La révision du plan de zone a été prise en main il y a 3 ans. Entre-temps nous avons reçu le préavis de synthèse de l'examen préalable. L'examen préalable se révèle extrêmement positif. Des études supplémentaires sont cependant demandées dans les domaines suivants:

- Concept d'énergie
- Mobilité et protection antibruit

Il n'existe pas encore de valeur empirique concernant le concept d'énergie demandé du canton. Le Conseil communal a décidé de se tourner vers l'avenir. Le concept d'énergie sera réalisé d'après le label Cité de l'énergie. Le Conseil communal doit demander un supplément de crédit de CHF 30'000.00.

Révision du PAL, financement

Total des investissements :	CHF 30'000.00
Amortissement : 15 %	CHF 4'500.00
Emprunt, Intérêts : 2 %	CHF 600.00
Charge annuelle	<u>CHF 5'100.00</u>

Le financement est prévu par un emprunt, si nécessaire.

Des questions?

Aucune question n'est soulevée.

2.3 Modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 62.5% à 76% de l'impôt cantonal de base et sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 62.5% à 76% de l'impôt cantonal de base

Eddy Werndli : Le conseil communal rend attentif que lors de la présentation du budget de la dernière assemblée communale ordinaire du 12.12.2012, il a voulu selon l'art. 87 de la loi sur les communes, adapter les impôts afin d'équilibrer le ménage communal avec un impôt correspondant à la situation comptable du jour. L'assemblée a refusé cette proposition. La réalité des chiffres n'est pas toujours bonne à prendre. Aujourd'hui, une augmentation d'impôt est nécessaire et incontournable.

En renonçant à plusieurs aménagements et investissements et en faisant des économies, le conseil communal présente un budget de crise avec un taux d'impôt de 76 % et un déficit de CHF 115'636.00

Le conseil communal est confronté par la réalité des chiffres et il est dans l'obligation d'apporter les corrections qui s'imposent.

Le conseil communal demande à l'assemblée de le soutenir dans cette démarche.

La discussion est ouverte.

Walter Willenegger constate que l'augmentation d'impôt est massive. Pour lui, il est grand temps que la commune songe à une fusion qui devient indispensable. Le Syndic relève qu'avec ou sans fusion, nous devons pour le moment apporter les corrections qui s'imposent.

Michel Jacquat : Il dispose de la statistique fiscale, laquelle peut être téléchargée sur internet. Il peut la présenter si c'est possible. Cette statistique démontre que depuis 2003 à 2007, il y a toujours eu une augmentation d'impôt avec une année extraordinaire en 2007.

Eddy Werndli : Dans le cadre du bouclage 2011 et en constatant le déficit, le conseil communal s'est rendu auprès du service des communes (Scom). Comme il le fait régulièrement, le Scom a établi la situation financière de la commune pour la période de 2007 à 2011. Le Syndic présente et commente ce tableau qui détermine le résultat structurel de la commune. L'on constate que depuis 2008, les recettes sont en baisse alors que les dépenses augmentent et que le résultat est chaque année déficitaire. Le Syndic relève de plus que l'exercice 2012 s'annonce aussi déficitaire. La commune ne peut pas emprunter pour vivre ; une hausse d'impôt est incontournable. Dans le canton, il y a 12 communes qui ont augmenté leurs impôts. En 2013 d'autres suivront. Nous vivons une période difficile pour tout le monde.

Michel Jacquat : Le tableau du SCom ne tient pas compte des impôts irréguliers. Sur la base de la statistique fiscale, il y a eu 30 % d'augmentation d'impôt depuis 2003. Il propose de mettre cette statistique dans le prochain bulletin.

Eddy Werndli : Il présente un tableau récapitulant les ventes de terrain de 2005 à 2011. De la totalité des ventes, il y a une somme de l'ordre de CHF 996'000.00 qui a été employée dans le compte de fonctionnement. Avec cette somme, il aurait fallu créer des réserves pour des investissements futurs.

Beat Weber : Les mots employés, tels que reprise *...d'un contentieux financier déplorable...* le gêne. Il relève que les budgets, ainsi que les comptes des années passées ont été approuvés, aussi bien par le canton que la commission financière de l'époque. Il déplore que le conseil communal actuel fasse porter le chapeau aux anciens conseillers communaux.

Alfred Rentsch : Depuis que le conseil communal est entré en fonction, ce dernier a régulièrement été attaqué et mis en cause par des anciens conseillers communaux, notamment Michel Jacquat. En tant que nouveau membre du conseil communal, il n'est pas d'accord de subir ces critiques. Il estime qu'il est temps de mettre de côté les vieilles querelles et de se tourner vers le futur. Le conseil communal a fait toutes les analyses possibles et il veut pouvoir travailler sereinement pour le futur de la commune.

L'assemblée dans sa grande majorité applaudit l'intervention d'Alfred Rentsch.

Comme il n'y a plus de question, le Syndic donne la parole à la commission financière pour son rapport avant que l'assemblée ne se prononce sur l'augmentation du taux d'impôt.

2.4 Rapport de la commission financière

Roland Bollin, Président de la commission financière, renonce à lire le rapport du fait que celui-ci était joint à la convocation de l'assemblée communale et que chacun a pu le lire. Il tient toutefois à ajouter trois remarques :

- Même avec l'augmentation d'impôt proposée, un déficit est prévu au budget 2013.
- Le taux de 76 % est une solution à court terme. Il faudra probablement revenir pour le budget 2014 avec une nouvelle augmentation d'impôt (voir les chiffres le moment venu)
- La commission financière soutient les trois nouveaux projets d'investissements et propose à l'assemblée des les approuver.

Il n'y a pas de question ou de remarque, l'on passe donc au vote relatif à l'augmentation du taux de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 62.5% à 76% de l'impôt cantonal de base et sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 62.5% à 76% de l'impôt cantonal de base

Résultat du vote: L'augmentation du taux d'impôt est acceptée avec une majorité de 60 oui contre zéro non.

2.5 Vote final des nouveaux investissements (a,b,c), du budget d'investissement et de fonctionnement

2.2 a) Fin du Mossard, conduite d'eau potable, CHF 150'000.00

Résultat du vote:

Le projet d'investissement tel que présenté auparavant est accepté avec une majorité de 58 oui et 0 non.

2.2 b) STEP région Morat, CHF 45'486.00

Résultat du vote:

Le projet d'investissement tel que présenté auparavant est accepté avec une majorité de 60 oui et 0 non.

2.2 c) Révision plan de zone, CHF 30'000.00

Résultat du vote:

Le projet d'investissement tel que présenté auparavant est accepté avec une majorité de 56 oui et 0 non.

Budget d'investissement

Résultat du vote :

L'assemblée communale approuve avec 61 oui et 0 non le budget des investissements 2013 qui prévoit un investissement net de CHF 416'906.00

Budget de fonctionnement

Résultat du vote :

L'assemblée communale approuve avec 59 oui et 0 non le budget de fonctionnement 2013 qui prévoit un déficit de CHF 115'636.00

3. Nomination de l'organe de révision des comptes

Eddy Werndli : L'assemblée communale désigne l'organe révision, sur proposition de la commission financière. L'organe de révision est désigné pour le contrôle de un à trois exercices. La parole est donnée à Roland Bollin, Président de la commission financière, pour la présentation de ce point. La commission financière a demandé plusieurs offres. Il présente à l'écran l'offre de Kramer et Isenring AG. La commission financière propose cet organe de révision pour une durée de 3 ans. Le choix de la commission financière s'est porté sur cette société pour les 4 raisons suivantes :

- Société domiciliée dans la région
- Rapport possible en français et en allemand
- Elle contrôle déjà d'autres communes
- Est l'offre la moins chère

L'on passe au vote dirigé par Roland Bollin.

Résultat du vote :

L'assemblée communale, par une grande majorité et aucune contre-épreuve, accepte la proposition de la commission financière et nomme pour les 3 prochaines années (2013 à 2015) la société Kramer & Isenring AG, organe de révision pour les comptes communaux.

4. Divers

Eric Wullemin tient à remercier le conseil communal pour son courage et d'avoir fait le possible pour présenter une augmentation d'impôt moins conséquente que prévue initialement. Cette intervention est saluée par des applaudissements.

Carla Jaus remercie les employés de la voirie pour le travail du service hivernal. Il faut aussi dire merci lorsque cela s'avère possible. Applaudissement.

Sacha Moser revient sur le budget et notamment sur la présentation et les informations données. Il aurait souhaité qu'il y ait plus de détails en ce qui concerne les principaux changements par rapport à l'année passé. Il faudrait plus de justificatifs concernant les principales variations. **Alfred Rentsch** rappelle que des précisions avaient été données lors de l'assemblée de décembre. De plus, le conseil communal était deux soirs à disposition lors de la consultation du budget pour donner tous les renseignements souhaités. Il prend toutefois note de cette remarque pour voir comment le faire dans un prochain bulletin d'information.

Plus personne ne demande la parole, le Syndic clôt cette assemblée à 21.20 heures et invite les personnes présentes à partager le verre de l'amitié. Il adresse ses remerciements à ses collègues du conseil communal ainsi qu'au personnel communal.

Au nom du Conseil communal

Le Syndic:

Pour le procès-verbal :

Eddy Werndli

Hervé Mory